

Image not found or type unknown



cotisation aux intemperies batiment

Par **kyffdeb**, le **19/01/2009** à **19:24**

salut tout le monde je suis couvreur nous sommes 2 ouvrier et 1 apprentis dans l'entreprise je veut savoir si mon boss doit cotiser aux intemperies car le 5 01 2009 il m'a remis en conge a cause du temps ca me semble bizarre car c'est un droit que dois-je faire